

# Session de formation professionnelle

## Conversion et hybridation des chaufferies à combustible fossile

### Fiche descriptive

#### Objectifs

Connaitre les différentes solutions de réhabilitation des chaufferies utilisant les combustibles fossiles des bâtiments d'habitation collectif et tertiaires, en réponse à la réglementation à venir. Identifier les points de vigilance de mise en œuvre.

#### Publics

Agents techniques de collectivités, bailleurs sociaux, bureaux d'études, chargés de projets, techniciens d'entreprise de travaux  
Groupe de 5 à 15 stagiaires

#### Prérequis

Connaissances des installations de chauffage

#### Intervenant

**Camille PETITJEAN**, ingénieure d'études formatrice au COSTIC

#### Date, horaires et durée

2 jours du 14 au 15 mai 2024  
9h/12h30 – 14h00/17h30 (accueil des participants à partir de 8h45)  
14 heures de formation effective

#### Lieu

Maison de l'Habitat 129 avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand

## Programme

- Connaître la réglementation visant à interdire l'installation de chaudières à combustibles fossiles
- Analyser l'installation existante en diagnostiquant sa conformité réglementaire et en améliorant son fonctionnement
- Déterminer les solutions techniques de conversion et d'hybridation les plus adaptées en fonction de l'existant : définition d'un outil d'aide à la décision
- Identifier les contraintes liées à la mise en place de solutions de rénovation par changement d'énergie et de générateur ou de solutions par hybridation de l'installation existante : gaz, bois, pompe à chaleur, solaire thermique, raccordement à un réseau de chaleur
- Identifier les points de vigilance pour installer, dimensionner et optimiser les performances de l'installation rénovée
- Retours d'expérience par l'exemple
- Bilan de la formation

## Méthode et moyens pédagogiques

Présentation PowerPoint en salle par le formateur.

Documents : supports d'exposés disponibles en version numérique



## Validation

Test de validation des acquis et attestation de formation

## Coût par stagiaire

**Structure adhérente à l'Aduhme : 650 €HT**

**Structure non adhérente à l'Aduhme : 850 €HT**

Coût forfaitaire comprenant l'intervention du formateur, les frais administratifs, la restauration de midi et l'attestation de formation.

Renseignements : Aduhme – Tél : 04.73.42.30.90 – Mail : [mh.estival@aduhme.org](mailto:mh.estival@aduhme.org)

Inscriptions : Costic – Tél : 01.30.85.20.10 – Mail : [g.tarpikian@costic.com](mailto:g.tarpikian@costic.com)